Compte-rendu

Bureau du Conseil de gestion

du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 29 septembre 2023
Le Teich

Étaient présents :

Président :
- Cédric PAIN, Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Commissaire du Gouvernement :
- Juliette KAPPLER, représentant la Préfecture de la Gironde

Vice-présidents :
- Philippe De Gonneville, commune de Lège-Cap Ferret,
- Olivier ARGELAS, Organisation des Pêcheurs d'Aquitaine,
- Gérard RUIZ, Association pour le développement durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),
- *Philippe MONTALBAN, Association Teich Plaisance (ATP).*

Membres :
- Laurent COURGEON, DIRM Sud Atlantique,
- Delphine CATHALA, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM),
- *Patrice BEUNARD, Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),*
- Alexis BONNIN, Industries nautiques,
- Christine BERTRAND, Comité départemental de la Gironde de la fédération d'études et de sports sous-marins (FFESSM 33),
- Philippe LEMERCIER, Association de protection des aménagements de Lège-Cap Ferret,
- Joël MELLET, SEPANSO Gironde.

Étaient excusés :
- Philippe HERIPRET, Association des plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APBA),
- La Préfecture maritime,
- Xavier DANEY, commune d'Arès,
- Yves FOULON, Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),
- Olivier LABAN, Comité Régional de Conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA),
- *Matthieu PERUCHO, Comité Régional de Conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA),*
- Alexis BONNIN, Industries nautiques,
- *Laurent REVOLAT, Industries nautiques,*
- Philippe HERIPRET, Association des plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APBA).

Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Franck MAZEAS, directeur délégué,
- Hervé CAROFF, directeur délégué adjoint,
- Kévin LELEU, chef de l'unité Usages maritimes,
- Florane LE BIHANIC, chargée de mission qualité de l'eau et travaux maritimes,
- Caroline BONTET, chargée de mission Activités nautiques et de loisirs,
- Stéphanie BOUILLAGUET, chargée de communication,
- Delphine MARTINS, chargée de mission sensibilisation des jeunes publics et mobilisation participative.

Sommaire

1. Approbation de l'ordre du jour 3

2. Validation du compte-rendu du Bureau du 3 février 2023 3

3. Avis 4

3.1. Avis sur les CUDPM ouvrages à Pyla sur Mer 4

3.2. Enquête administrative n°03-2023 8

3.3. Point d'information sur les avis techniques délivrés par l'équipe du PNMBA et instructions à venir 9

4. Modalités d'attribution de concours financiers 13

4.1. Collège Chante Cigale - « La mer et le vent » 13

4.2. SIBA – Réhabilitation du Domaine Public Maritime et restauration des vasières Programmes 2024 13

4.3. CRIHAM Université de Poitiers – Reconstitution du trait de côte 14

4.3.1 Discussion ..... **Erreur ! Signet non défini.**

5. Information sur les projets en cours 15

6. Questions diverses 19

Le quorum étant atteint, Cédric PAIN, Président du conseil de gestion ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence, ainsi que la mairie du Teich pour la mise à disposition de la salle.
Cédric PAIN souligne l'arrivée de Juliette KAPPLER à la sous-préfecture et la remercie de sa présence.
Cédric PAIN adresse une pensée à la mémoire de Jean-François ACOT-MIRANDE, ancien membre du Conseil de gestion représentant l'AD2BA de 2015 à 2020. Il était très investi sur les questions environnementales.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Validation du CR de la séance du 3 février 2023
3. Avis

   3.1. Avis sur la CUDPM ouvrages à Pyla sur Mer
   3.2 Enquête administrative n°03-2023
   3.3 Point d'information sur les avis techniques délivrés par l'équipe du PNMBA et instructions à venir
4. Modalités d'attribution de concours financiers
5. Information sur les projets en cours (dont Zones de Protection Forte, projet Turbiba, retour sur les chantiers participatifs zostères, retour sur Terre M'Eyre, convention SIBA-CRCAA-AEAG-PNMBA-DDTM-DREAL sur la réhabilitation des friches ostréicoles …)
6. Questions diverses

Délibération	**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**	**PNMBA_del_bur_2023_07**

2. Validation du compte-rendu du Bureau du 3 février 2023

Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 3 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération	**Le compte-rendu du Bureau du 3 février 2023 est approuvé à l'unanimité.**	**PNMBA_del_bur_2023_08**

3. Avis

3.1. Avis sur les CUDPM ouvrages à Pyla sur Mer

3.1.1 Présentation du projet

Le 9 août 2023, le PNMBA a été saisi par la DDTM 33 pour avis complémentaire sur une demande de concession d'utilisation du DPM pour la régularisation des perrés du Pyla. L'objet de cette saisine est d'intégrer un perré supplémentaire : le musoir de la Corniche, sur la commune de La Teste de Buch.

Figure 1. Localisation du Projet (linéaire rouge)

Les perrés situés entre la commune d'Arcachon et le musoir sont gérés et entretenus par les propriétaires, membres de l'Association Syndicale Autorisée de Pyla-sur-mer (ASAP). Le Conseil de gestion du 29/11/2019 avait émis un avis favorable concernant la demande de concession du DPM des perrés n° 1 à 167 du Pyla-sur-mer au bénéfice de l'ASAP. Cette saisine concerne le perré n° 168. L'instruction du dossier a pris du retard suite à la révision des statuts de l'ASAP (arrêté du 2/12/2022).
La CUDPM n'inclut pas les demandes d'autorisation de travaux sur les ouvrages qui devront faire l'objet d'une procédure distincte.

3.1.2. Analyse technique

Ce perré est inclus dans la Stratégie locale de gestion de la bande côtière de La Teste de Buch (SLGBC) qui conforte la lutte contre l'érosion en prenant appui sur les infrastructures existantes en recherchant leur pérennité ainsi que l'homogénéité des modes constructifs.

En 2019, le dossier de demande de CUDPM prévoyait la réalisation privilégiée d'enrochement en surépaisseur lors de la réfection des ouvrages existants. Cette méthode impliquerait un potentiel empiètement de l'ouvrage sur le DPM. Le dossier actuel n'explicite pas une autorisation d'empiètement dans le cadre de travaux. La zone est soumise à une forte dynamique érosive. Une rupture d'alignement des ouvrages pourrait contribuer à impacter l'hydrodynamique sédimentaire de la zone.

En 2019, le conseil de gestion avait délibéré pour proposer de produire une évaluation environnementale de l'empiètement sur le littoral. Il est proposé que cette prescription s'applique également à cette demande complémentaire.

Concernant l'évaluation d'incidences Natura 2000, elle indique une incidence du projet sur l'avifaune et pour mesures d'évitement, des travaux en dehors des périodes de reproduction.
Cependant les périodes de travaux (hiver) ciblent les périodes de migration et d'hivernage de certaines espèces principalement laridés et limicoles et non les périodes de reproduction. Bien que les incidences des travaux sur l'avifaune puissent être considérées temporaires et réversibles et qu'il existe une possibilité de report sur d'autres sites, il apparait important de reconsidérer les enjeux environnementaux sur le site et proposer des mesures adaptées aux espèces et au site. Ce point amène à la proposition d'une prescription.

3.1.3. Proposition technique

Considérant :

- la sensibilité du site à l'érosion marine ;
- la contribution attendue des ouvrages au maintien du trait de côte, en compatibilité avec la Stratégie locale de gestion de la bande côtière de La Teste de Buch ;
- les enjeux et les finalités du Plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- les éléments techniques et les pièces du dossier de saisine ;
- les périmètres et les enjeux du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et des sites Natura 2000 dont il est opérateur ;

Une analyse technique favorable est proposée assortie des prescriptions suivantes :

Prescriptions :

1. Appliquer les prescriptions de la délibération *PNMBA_del_cdg_2019_17_avis_perrés Pyla* ;
2. Considérer les enjeux du projet en période hivernale relatifs à l'avifaune sur le site et proposer des mesures adaptées aux espèces et au site.

3.1.4. Discussion

Olivier ARGELAS décrit la situation de l'ouvrage le plus au sud comme étant préoccupante du fait de chutes d'arbres dans la pente, avec l'eau qui pourrait s'insinuer derrière l'ouvrage.

Delphine CATHALA explique qu'il a été envisagé de supprimer l'ouvrage et de mettre en place une chaussette et que ces enjeux sont pris en compte dans le cadre de la stratégie de gestion globale du trait de côte.

Philippe DE GONNEVILLE explique qu'il existe une ASA qui est constituée au Pyla depuis de nombreuses années. Philippe DE GONNEVILLE interroge la pertinence de créer une ASA entre des propriétaires privés et le conservatoire.

Delphine CATHALA précise que dans le cadre de la stratégie cela n'a pas été identifié comme une solution. **Delphine CATHALA** ajoute qu'il n'y a pas de souhait d'enrochement à cet endroit et donc aucune raison d'étendre le périmètre de la zone.

Philippe DE GONNEVILLE évoque une nouvelle solution pouvant répondre à la problématique, des chaussettes résorbables faites en tissus naturels et laissant pousser la végétation. Elles se résorbent à partir de la 5ème année, sans les contraintes des matériaux plastiques.

Olivier ARGELAS stipule que l'un des problèmes sur ce sujet sont les détracteurs du projet qui peuvent donner des coups de couteau.

Philippe DE GONNEVILLE souhaite savoir quelle période serait préconisée pour ce projet ?

L'équipe technique du PNMBA répond que la remarque portait sur la considération des enjeux dans le cadre de l'évaluation d'incidence Natura 2000. Les enjeux considérés sont les périodes de reproduction, or ici ce ne sont pas les enjeux de reproduction qui posent problème. La prescription concerne une bonne prise en compte des enjeux corrects lors du remplissage de l'évaluation d'incidence Natura 2000. Il est précisé que les incidences du projet sur le site sont temporaires et réversibles. Il existe des possibilités de report d'avifaune sur d'autres sites en période hivernale.

Philippe DE GONNEVILLE conclut qu'il est donc possible d'effectuer les travaux en période hivernale.

Philippe LEMERCIER déclare être gêné sur ce dossier car l'enjeu majeur se situe au niveau de l'évolution sur le trait de côte. **Philippe LEMERCIER** parle des effets collatéraux potentiels sur les zones voisines suite à d'éventuels aménagements dont on ne connait pas les répercussions. **Philippe LEMERCIER** ajoute qu'il serait prématuré de statuer sur ce dossier du fait du principe de précaution. **Philippe LEMERCIER** fait référence au projet Arcade qui pourrait apporter un éclairage sur la compréhension des phénomènes hydro sédimentaires et donc des impacts éventuels de ce type d'aménagement.

L'équipe technique du PNMBA précise que ce projet de CUDPM ne comprend pas de nouveaux ouvrages, il s'agit de confortement d'ouvrage existant. Il est expliqué que le sujet porte sur la concession d'utilisation, et c'est donc l'emprise au sol d'une zone déjà anthropisée qui est concernée. **L'équipe technique du PNMBA** ajoute que lors de la réalisation des travaux, en fonction de l'ampleur de ceux-ci, des demandes spécifiques devront être formulées.

Au sujet du projet ARCADE, il est répondu qu'il s'agit d'un travail de recherche qui n'est pas voué à apporter des clés opérationnelles. Les résultats constitueront un premier pas vers la connaissance plus pratique, mais le projet n'a pas été conçu pour apporter des réponses précises sur les enjeux aussi localisées.

Philippe LEMERCIER spécifie qu'il a été demandé, à plusieurs reprises, que les membres du Conseil soient impliqués dans le pilotage du projet, afin que cette étude académique puisse servir à des politiques d'aménagement.

Cédric PAIN confirme qu'ARCADE apportera des éléments macros et qu'un point sur l'étude sera fait dans les semaines à venir.

Philippe DE GONNEVILLE apporte des éléments complémentaires concernant la stratégie de gestion du trait de côte. **Philippe DE GONNEVILLE** indique qu'il s'agit d'une déclinaison de la stratégie régionale qui inclut 3 cellules étudiée par le GIP Littoral Aquitain : Lège, La Teste et Biscarosse. **Philippe DE GONNEVILLE** dit que CASAGEC a réalisé plusieurs études d'impact en 2016/2017 et a apporté des éléments déterminants sur cette stratégie.

Gérard RUIZ déclare au sujet du musoir du Pyla que la mémoire des lieux et des expériences est importante. En se plaçant d'un point de vue environnemental et non technique, en 2006 les premières expériences de confortement du musoir ont été réalisées à l'aide de boudins en plastique qui ont dû être enlevés au bout de 6 mois. **Gérard RUIZ** souligne que la bathymétrie est importante à considérer pour ce genre de solution. **Gérard RUIZ** demande l'ajout d'une prescription afin de bénéficier d'un suivi et d'une évaluation des résultats qui pourraient être utilisés comme retour d'expériences dans d'autres situations.

Philippe DE GONNEVILLE affirme partager cet avis car les évaluations des expérimentations réalisées ces dernières années manquent.

L'équipe technique du PNMBA rappelle que le sujet est la concession d'utilisation et non des travaux. Si les travaux dépassent certains seuils, il y aura une sollicitation du Conseil de gestion ou du bureau, ou AOT pour certains cas techniques.

Delphine CATHALA indique que le projet de concession distingue 2 types travaux : ceux d'entretien courant sans engin mécanique et les travaux d'entretien et de réfection qui nécessitent, sans même question de seuil, les demandes d'autorisation habituelles. **Delphine CATHALA** rappelle que le sujet ne porte pas sur l'évaluation de la stratégie du trait de côte mais sur la CUDPM qui permet de titrer cet ouvrage global, il s'agit d'une demande complémentaire par rapport au petit bout du musoir qui était manquant.

Cédric PAIN propose afin de prendre en compte la pluralité de la composition des membres du Conseil et de développer une approche où le Parc marin met en avant son souhait d'être informé.

Délibération	**Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet un avis favorable assorti de deux prescriptions et d'une recommandation sur la demande complémentaire de concession d'utilisation du DPM pour la régularisation des perrés du Pyla à La Teste de Buch**	**PNMBA_del_bur_2023_09**

3.2. Enquête administrative n°03-2023

3.2.3. Présentation du projet

3.1.2. Analyse technique

3.1.3. Proposition technique

3.1.4. Discussion

Gérard RUIZ déclare qu'en tant que président de la commission zostère, il est difficilement favorable à cette proposition. **Gérard RUIZ** nuance toutefois son propos du fait de l'intérêt expérimental de ce projet qui pourrait aider à comprendre les interactions entre zostères et pratiques ostréicoles. **Gérard RUIZ** suggère d'être particulièrement explicite sur la recommandation afin que l'activité n'impacte pas négativement le travail réalisé de protection de la zostère.

Philippe LEMERCIER s'interroge sur la faisabilité du contrôle concernant les recommandations du dossier relatif à l'évolution des techniques.

Cédric PAIN répond qu'il est nécessaire que la personne s'inscrive dans une démarche volontaire de la personne, car il existe un coût notamment pour l'achat des tables. Le Parc marin est à sa place en faisant cette recommandation.

Christine BERTRAND se demande pourquoi certaines exploitations sont inutilisées pendant des années et s'il s'agit d'un rachat, d'une extension, ou d'une nouvelle exploitation ?

L'équipe technique du PNMBA précise que techniquement au bout de 3 ans d'inexploitation, il est possible d'enlever les concessions si elles sont inexploitées. Il arrive que cela soit fait et parfois non.

Les interactions entre ostréiculture et herbier de zostères sont complexes. On peut supposer que les herbiers ont bénéficié de la présence de tables à proximité immédiate pour se développer. On remarque qu'il y aussi des herbiers au milieu de secteurs exploités donc cela ne représente pas une incompatibilité.

Il est ajouté que les ortho-photos réalisées tous les 2 ans permettent de supposer que certaines concessions sont inexploitées.

Delphine CATHALA conçoit que l'inexploitation n'est pas facile à caractériser, il faut montrer que la parcelle n'est pas entretenue ou qu'il y a trop de poches, ou pas assez. C'est un travail qui se réalise sur plusieurs années. **Delphine CATHALA** explique qu'un premier constat est réalisé, suivi d'une mise en demeure et d'un 2ème constat.

Il peut exister plusieurs raisons poussant un ostréiculteur à une reprise de parcelle. Tout d'abord, les ostréiculteurs ont besoin d'une surface minimale d'exploitation. Il y a parfois des départs à la retraite avec vente d'une exploitation. Dans le cas d'une substitution, il peut s'agir d'un transfert d'entreprise.

Olivier ARGELAS demande s'il est possible d'avoir un suivi du parc sur l'évolution de la parcelle.

Franck MAZEAS répond qu'un suivi est effectivement prévu.

Gérard RUIZ demande si les recommandations sur le labourage et la hauteur des tables sont discutées avec les ostréiculteurs ?

L'équipe technique du PNMBA répond que cette question a été évoquée avec les ostréiculteurs dans le cadre notamment de l'étude en cours portant sur les interactions entre ostréiculture et herbier. Il est indiqué que l'interdiction de labourage peut être vérifiée notamment par le service opération du Parc, ainsi que les drones. Il est évoqué le nécessaire travail de sensibilisation auprès des ostréiculteurs concernant les recommandations.

Gérard RUIZ s'interroge sur la possibilité pour le PNMBA de pouvoir faire remonter ce type de propositions et d'expérimentation vers la direction des pêches ?

L'équipe technique du PNMBA confirme que c'est une base de discussions avec le CRC pour la révision des schémas de structures, incluant une éventuelle protection des herbiers de zostères.

Délibération	**Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis défavorable pour la demande d'AECM n° AC23/0281 portant sur la concession n°65003442 de l'enquête administrative n°03-2023.** **Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable pour les 52 autres demandes d'AECM de l'enquête administrative n°03-2023.** **Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable pour la demandes d'AECM AC23/0356 (concession n°6400579), assorti d'une recommandation.**	**PNMBA_del_bur_2023_10**

3.3. Point d'information sur les avis techniques délivrés par l'équipe du PNMBA et instructions à venir

- **Spectacle de drones dans les prés salés de La Teste de Buch :**
  Avis technique demandant de limiter le temps des phases entrainement (vols techniques) pour la quiétude des chiroptères ; de préférer l'utilisation de spots unidirectionnels, dirigés vers le sol dans un temps limité; de mise en place d'un suivi acoustique pour caractériser la présence de chiroptères et leurs comportements sur le site des prés salés Ouest.

- **Réfection d'un perré à Lège-Cap Ferret :**
  Avis technique portant sur deux aspects : la qualité de l'eau (utilisation d'huiles et produits biodégradables ; récupération déchets issus décapage ; reprise des

prescriptions pour matériaux de démolition déjà évoqués en conseil de gestion) et les enjeux Natura 2000 : nécessité d'éviter les herbiers de zostères par les engins de chantier circulant sur l'estran.

- **Circulation d'engins sur le DPM pour des fouilles archéologiques sur le site du Bétey portées par le CNRS :**
  Avis technique du PNMBA portant sur la nécessité de porter à connaissance un plan de circulation des engins afin d'éviter le dérangement des oiseaux (notamment passage hors zone de repos) et d'éviter la destruction d'herbiers de Zostère naine (circulation le long du chenal pour rejoindre la zone travaux).

- **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT – Pays BARVAL) :**
  Avis technique du PNMBA portant sur des précisions à apporter sur le rôle important des herbiers de Zostères dans le stockage et la séquestration de carbone, sur l'identification des herbiers de Zostères comme espaces remarquables au regard des usages de loisirs (balnéaire, pêche, nautisme…) et de certaines recommandations du SCoT, sur les actions d'éducation à l'environnement du PNMBA : Aires Marines Educatives, actions ponctuelles pour les scolaires, sensibilisation des estivants, des pêcheurs à pied, des pêcheurs de loisir et sur les recommandations et prescriptions du SCoT en lien avec le PNMBA (reformulations ou compléments d'informations apportés).

- **Mise en compatibilité du PLU pour la création d'une piste cyclable à La Lagune – LTDB :**
  Au vu de la localisation du projet en dehors du périmètre des sites Natura 2000 et du PNMBA et de la non incidence du projet sur ces espaces protégés, le PNMBA n'a pas délivré d'avis technique sur ce projet au niveau de La Lagune.

- **Spectacle de laser dans les prés salés Ouest de LTDB** :
  Avis technique portant sur la présence potentielle de faune (chiroptères et avifaune) sur le site : compléments d'informations sur la réalisation technique du spectacle (azimut des lasers et angles minimal et maximal de projection par rapport au sol) pour mieux appréhender incidences sur les espèces et sur le niveau et la portée de la sonorisation, recommandations sur la limitation des sources lumineuses au nécessaire, dirigées vers le sol.

- **Dragage port ostréicole d'Andernos-les-Bains** :
  Avis technique du PNMBA portant sur la qualité de l'eau : nécessité de surveillance de la qualité de l'eau par une sonde à proximité du port et sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire : notion d'effets cumulés, nécessité d'identification des zones de transbordement.

- **Réfection 6 perrés (LCF et LTDB) :**
  Des compléments d'information sur certains modes opératoires ont été demandés et il a été rappelé la nécessité de prendre en compte les enjeux sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000) : Dérangement de l'avifaune par certaines opérations (battage de palplanche) d'où une réalisation de ces opérations avant période de forte migration, la prise en compte des effets cumulés de l'ensemble des travaux des perrés (périodes concomitantes), une demande de précision sur les mesures pour éviter la diffusion de résidus dans milieu naturel et une demande d'évitement sur certains sites LCF de la dégradation de Zostère naine en circulant sur les hauts de plage (proche ouvrage).

- **Mise en place dispositifs atténuation de courant - restauration zostères PNMBA :**

Dossier déposé par le PNMBA donc prise en compte dès l'amont : considération habitats et espèces d'intérêt communautaire (Natura 2000), emprise au sol limitée et évitement du ragage par ancrage, dispositif non pérenne, apport de matériel par bateau et mise en place par agent à pied.

Philippe LEMERCIER demande pourquoi l'arsenic est évoqué spécifiquement dans le cadre du dragage du port d'Andernos ?

L'équipe technique du PNMBA répond que les analyses sédimentaires faites avant le dragage montraient un dépassement de seuil N1 pour l'arsenic.

Franck MAZEAS déclare que certains antifouling auparavant contenaient de l'arsenic.

Joël MELLET souhaiterait savoir comment obtenir le détail de ces avis techniques.

L'équipe technique du PNMBA répond que les avis pourront être envoyés aux personnes qui en feront la demande.

Joël MELLET demande si les travaux du port du Betey et du port ostréicole auront lieu au même moment car les nuisances sonores pourraient impacter les limicoles.

L'équipe technique du PNMBA précise que les travaux à Andernos se feront à marée haute alors qu'au Bétey cela se passera à marée basse.

Joël MELLET s'interroge sur le fait qu'il n'y ait pas de référence à l'impact sur les cours d'eau et d'éventuelles recommandations, concernant l'avis technique relatif au SCoT.

Cédric PAIN précise que ce travail avait été fait en amont en collaboration avec le PNR des Landes de Gascogne. Ainsi, chaque cours d'eau a été identifié avec des périmètres de vérification. Il n'y a pas eu de recommandations supplémentaires à faire sur ce point.

Instructions à venir
Pêche à la civelle – RNNPS Arès Lège - Cap Ferret

3.1.4. Discussion

Philippe De GONNEVILLE explique qu'un travail de renaturation a été réalisé avec le syndicat des lacs médocains qui a financé l'opération à 90 %. **Philippe De GONNEVILLE** dit qu'une centaine de pits a été démontée et le but était de trier les poches plastiques. Il explique que l'objectif est de continuer la pêche à la pibale, mais que l'hydraulique du canal des étangs doit être respecté, et de ne plus utiliser des matériaux non conformes à l'environnement local. **Philippe de GONNEVILLE** exprime sa volonté de ne pas empêcher les pêcheurs ayant ce type d'AOT, mais de ne pas les renouveler afin de supprimer progressivement ce type de pêche, qui provoque un prélèvement des civelles disproportionné par rapport au volume qui monte dans le canal des étangs.

Olivier ARGELAS indique qu'il existe un suivi scientifique solide à ce sujet.

Philippe De GONNEVILLE répond qu'il existe des résultats diamétralement opposés entre les scientifiques pro pêche et les scientifiques pro environnement. Dans un cas il y a un prélèvement de 30 %, dans l'autre cas un prélèvement de 90 %.

Delphine CATHALA explique que la gestion du stock de civelles est gérée par le quota, et c'est ce dernier qui permettrait d'évoluer, si besoin, vers une réduction du prélèvement. **Delphine CATHALA** ajoute qu'il y a 20 pêcheurs de civelles actuellement, s'il y en a un de moins, ils prélèveront la même quantité de civelles. Le quota est atteint donc la pêche s'arrête avant la date de fin d'autorisation.

Philippe De GONNEVILLE dit que si on limite le nombre de pits, il y aura plus de civelles.

Olivier ARGELAS réplique que le volume est tellement faible qu'il n'y aura pas de différence au niveau du prélèvement avec un pêcheur en moins. **Olivier ARGELAS** s'interroge sur la priorisation des actions, entre une activité de pêche visant à nourrir la population et l'impact écologique des activités de loisirs, de la plaisance.

Philippe De GONNEVILLE dit que si on détruit l'offre de prélèvement, on ne nourrira plus personne. **Philippe De GONNEVILLE** explique que la vision défendue avec l'OFB pour la réserve naturelle nationale des prés salés est d'autoriser la pêche et la chasse traditionnelle jusqu'à un arrêt naturel de cette activité par non renouvellement des AOT.

Philippe LEMERCIER déclare que c'est un sujet assez clivant, indiquant que la pêche à la civelle est une activité lucrative mais ne permet pas de nourrir les personnes.

Philippe LEMERCIER souhaite connaître le nombre de pits ainsi que les modalités de l'organisation du contrôle lié à la maîtrise du quota ?

Delphine CATHALA répond que ce sont deux choses distinctes, il y a d'un côté la maitrise du stock et il s'agit là du quota, le pêcheur doit faire sa fiche de pêche. Par ailleurs, il existe la spécificité de la pêche depuis un pit sur le canal des étangs qui implique que sur le secteur on va avoir des marins qui exercent leur activité depuis le sol, avec des ouvrages qui peuvent avoir un impact sur la berge.

Enfin, il y a aussi l'autorisation d'occupation de l'espace, il s'agit d'avoir bien identifié qui a les autorisations, afin de pouvoir contrôler ces points de pêche et de limiter le braconnage. S'il y a un ouvrage, il faut vérifier qu'il a été déclaré au titre de la loi sur l'eau et s'assurer, si le pêcheur est installé sur le terrain du conservatoire, qu'il a bien l'autorisation et qu'il est bien couvert par une COT ; ou autorisation du propriétaire pour cette parcelle privée.

L'équipe technique du PNMBA ajoute qu'il y aura une situation similaire pour l'activité chasse, où on devra se prononcer sur l'occupation du domaine public maritime par l'activité de chasse, qui est cadrée par le bail de chasse et les AOT sans pour autant être sollicité pour les quotas de l'activité.

Philippe LEMERCIER ou XX (identité à confirmer ??) demande s'il existe d'autres pits en dehors de Lège ?

Delphine CATHALA : Sur le Bassin d'Arcachon, il n'y a que le canal des étangs qui est pratiqué aujourd'hui officiellement, mais il peut y avoir parfois des pêcheurs titulaires d'une licence qui peuvent pêcher en dehors des pits à l'extérieur du canal des étangs.

Le quota n'est pas localisé sur le Bassin d'Arcachon mais sur une entité géographique plus large qui comprend l'estuaire.

4. Modalités d'attribution de concours financiers

4.1. Collège Chante Cigale - « La mer et le vent »

4.1.1 Discussion

4.2. SIBA – Réhabilitation du Domaine Public Maritime et restauration des vasières Programmes 2024

4.2.1 Discussion

Philippe LEMERCIER soumet l'idée qu'il serait intéressant d'avoir un point complet sur le projet, son suivi et les objectifs.

Cédric PAIN mentionne que certains objectifs se croisent mais peuvent différer en fonction des acteurs. Le Parc marin a des objectifs de réhabilitation et restauration des écosystèmes. Les ostréiculteurs ont des objectifs de compétition trophiques et le SIBA a des objectifs plutôt hydrauliques.

Gérard RUIZ demande si l'aide financière est fléchée et correspond à des actions qui vont dans le sens des objectifs du PNMBA.

L'équipe technique du PNMBA répond que le SIBA a un budget annexe pour les opérations maritimes dans lequel s'inscrit cette subvention.

Cédric PAIN explique qu'il s'agit d'une phase transitoire et expérimentale qui n'est pas encore une phase applicative. C'est pourquoi il est important d'avoir un vrai suivi sur les zones réhabilitées afin de se rendre compte de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas.

Christine BERTRAND demande s'il est possible, lors du bilan, d'avoir une connaissance claire des montants dépensés et par quels acteurs sur ce projet ? Quelles ont été les zones restaurées ? Bref un bilan simple qui soit présenté à l'ensemble des membres du Conseil de gestion.

Cédric PAIN suggère la nécessité de voir que les enjeux peuvent se regrouper. Quand il y a des subventions, ce sont des subventions de l'OFB, de l'Etat et qui arrivent sur le territoire, c'est donc une bonne chose.

Philippe DE GONNEVILLE précise que les dépenses sont toujours ciblées pour une action spécifique. On est au début de la renaturation et l'achat du bateau par le SIBA, au profit du CRC permettra de répondre à des ambitions plus importantes.

Christine BERTRAND mentionne que les personnes ont envie d'être informées même si ce n'est que le début du projet.

Philippe LEMERCIER ajoute que le fait d'être au début du projet accentue l'importance d'avoir une idée claire du cadre, des objectifs et du calendrier.

Cédric PAIN répond que les membres du conseil continueront d'être informés lors des bureaux ou des conseils, la communication étant importante sur ce type de projet.

4.3. CRIHAM Université de Poitiers – Reconstitution du trait de côte

Le centre de recherches interdisciplinaires en histoire (CRIHAM) de l'université de Poitiers souhaite proposer une action sur le thème de la reconstitution historique du trait de côte à partir de l'identification de balises/traces datées et géo référencées couvrant la période allant du XVIIe siècle à la fin du XXe siècle dans le cadre d'un projet global sur l'érosion/submersion. Cette recherche sera conduite par le biais d'un contrat de thèse de 3 ans dont le lancement est prévu en septembre 2024. Le coût du doctorant s'élèvera à 120 k€ (HT) subventionné à 50 % par la Région, avec une contribution de 10 k€ du BRGM.

La contribution demandée au PNMBA est de 10 000€ (8,33 %)

Délibération	**Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution d'un concours financier au Collège Chante Cigale**	**PNMBA_del_bur_2023_11**

Délibération	**Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution d'un concours financier au SIBA**	**PNMBA_del_bur_2023_12**

Délibération	**Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution d'un concours financier au CRIHAM**	**PNMBA_del_bur_2023_13**

5. Information sur les projets en cours

5.1 Zones de Protection Forte

Le contexte est présenté : promesse du président de la République de 10 % de protection forte (également dans la SNAP).

Une zone de protection forte (ZPF) est un espace naturel qui doit répondre à plusieurs exigences :

-Porter sur des enjeux écologiques, enjeux forts et majeurs identifiés dans le document stratégique de façade, la DCSMM et le plan de gestion ;

- Être prioritairement mis en place au sein d'une aire marine protégée (AMP - le PNM en est une) ;

- Disposer d'une réglementation particulière des activités pour permettre de diminuer très significativement voire de supprimer les principales pressions sur les enjeux écologiques justifiant la protection forte ;

- S'appuyer sur un document de gestion, élaboré par l'organe de gouvernance de l'AMP considérée, définissant des objectifs de protection et un système d'évaluation de l'efficacité du dispositif ;

- Bénéficier d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités.

La méthodologie approuvée au PNMBA lors du CdG du 1er juillet 2021, consiste à croiser :

- Les enjeux écologiques présents ;
- Les activités pouvant interagir avec les enjeux écologiques identifiés ;
- La réglementation existante ;
- Les moyens de contrôle opérationnel des activités.

Concernant l'analyse des réglementations existantes : de nombreuses réglementations existent mais elles peuvent :

- soit n'avoir qu'un effet limité sur les enjeux de biodiversité (vitesse limitée dans le Bassin, interdiction de mouillage de nuit au Mimbeau…)
- soit être non pérennes : réserves de chasse, zones d'interdiction de pêche à la palourde
- soit ne concerner qu'un des enjeux présents sur la zone (navigation interdite à la RNN Arès ou à l'IAO mais possibilité de chasse maritime sur la très grande majorité de la surface).

Dès lors, outre la ZPR de la RNN d'Arguin qui est tenue de se conformer dans les 24 mois après le décret aux exigences du décret ZPF, aucune autre zone du Bassin ne semble être en l'état actuel éligible au statut ZPF sans modification réglementaire. La zone la plus proche des exigences ZPF semblerait être le Courbey grâce à l'interdiction de mouillage en faveur des zostères (mais a priori non suffisante).

Olivier ARGELAS demande si dans la ZPF, la pêche serait totalement interdite ?

Cédric PAIN répond que cela dépendra de l'enjeu écologique identifié, il y aura du travail au niveau du Parc marin pour le définir.

Philippe MONTALBAN mentionne qu'il s'agit d'une directive de M. Macron pour que les ZPF occupent 10 % du territoire national en 2030, mais qu'il pense que la ZPF fait déjà 10 % du Parc marin.

L'équipe technique du PNMBA répond que cela fait 7,5%.

Olivier ARGELAS demande quelle est la définition claire de la ZPF ?

Cédric PAIN précise que les orientations et conditions de la ZPF sont en cours de définition et que des directives sont à venir. On ne connait pas actuellement les mesures de règlementation et d'interdiction.

5.2 Projet TURBIBA

Dans le contexte d'une eau très turbide au sein du Bassin d'Arcachon, le projet TURBIBA a cherché à améliorer la compréhension des climats de turbidité et d'activité phytoplanctonique à partir d'images satellitaires. Les objectifs de cette étude sont à la fois : de caractériser les formes de turbidité ; d'estimer l'évolution de la turbidité sur les vingt dernières années ; de caractériser la variabilité dans le temps et l'espace de la turbidité en fonction des saisons, des marées, des contextes météomarins.

La synthèse du projet est disponible sur le site du PNBMA : https://parc-marin-bassin-arcachon.fr/documentation/caracterisation-des-climats-de-turbidite-par-analyse-dimages-satellitaires-0

Ainsi que l'étude complète : https://parc-marin-bassin-arcachon.fr/documentation/caracterisation-des-climats-de-turbidite-par-analyse-dimages-satellitaires

Philippe LEMERCIER demande si cette rotation significative de turbidité concerne toutes les formes de turbidité ou est-ce que c'est plutôt les aspects de sédiment ou planctons qui pourraient être liés aux problèmes d'aménagement ou de qualité de l'eau ? L'aspect cause/qualification paraît important.

Christine BERTRAND demande si l'objectif est d'aller vers moins de turbidité ? car si c'est du phyto ou zooplancton ça peut constituer une richesse de la qualité des eaux.

L'équipe du PNMBA explique qu'elle travaille en partenariat avec l'université de Bordeaux (laboratoire EPOC) avec le chercheur Nicolas Savoie qui enregistre des données d'hydrologie et d'hydrobiologie, à travers le réseau SOMLIT. L'étude réalisée est semi-quantitative, il y a des échantillonnages qui sont faits sur les types de phytoplanctons, il y a des proxi et il est nécessaire de coupler cela avec des études de terrain. Cela permet d'avoir une approche sur les types de turbidité que l'on retrouve.

Gérard RUIZ demande si, concernant la 2ème phase, dans le cadre de la collaboration avec le SIBA, ce dernier va utiliser les résultats de ces études pour des projets de travaux, notamment concernant le réensablement ?

L'équipe technique du PNMBA répond que c'est l'objectif de ce 2ème volet, mais qu'il est encore trop tôt pour répondre. La question c'est de savoir si on peut utiliser ces images satellitaires pour accompagner les travaux maritimes. Toutefois, il s'agira d'un complément, on ne pourra pas se passer de sondes ou de relevés de terrain lors des dragages par exemple.

Cédric PAIN précise que l'intérêt réside dans l'accumulation de connaissance et d'études scientifiques qui permettront ensuite de travailler sur des choses plus concrètes pour le territoire.

Gérard RUIZ affirme que ça va dans le bon sens des actions du PNM s'il y a des applications concrètes de ce type d'études.

5.3 Retour sur les chantiers participatifs zostères

Franck MAZEAS précise que nombre de graines récoltées a été multiplié par 3 par rapport à l'an passé.

Gérard RUIZ explique que le choix des jours de collecte a été pertinent. Il est important de remercier les gens du nord du Bassin, venus du bac l'Escalumade pour les 4 jours.

Philippe LEMERCIER demande s'il est possible, puisque l'on s'appuie également sur une stratégie de restauration à partir de la collecte de graines en milieu naturel, d'envisager de maitriser la reproduction sur une plus grande échelle ?

Gérard RUIZ rappelle qu'il s'agit d'une démarche expérimentale au sein du PNMBA qui est portée par l'université de Groningen et dont le travail de restauration a fonctionné dans la mer des Wadden. Effectivement si cela fonctionne, on pourrait envisager de démultiplier mais les résultats sont certainement liés aux particularités du lieu de l'expérimentation. C'est une réflexion que l'équipe mène depuis le départ.

Philippe LEMERCIER demande si la maitrise de la reproduction n'est pas quelque chose qui s'impose si à terme on veut aller vers un projet plus ambitieux?

Franck MAZEAS confirme qu'il s'agit effectivement d'une phase expérimentale. On trouve des herbiers dans de nombreux lieux autour du monde et dans différents milieux climatiques. On ne maitrisera jamais la reproduction – mais on peut connaitre parfaitement la nature de la reproduction.

Aujourd'hui on finalise l'expérimentation avec résultat un peu mitigé. Ce qui est important c'est de constater que de plus en plus de personnes sont sensibilisées à ces enjeux et que les herbiers représentent un puit de capture de carbone gigantesque.

Même en maitrisant, il n'y aura pas forcément de résultats miraculeux qui permettront de recoloniser les herbiers à la hauteur de ce qui a été perdu. La multiplication des actions sur des lieux propices seront des grandes avancées.

Cédric PAIN ajoute que l'implantation c'est très bien mais ce qui est important c'est de comprendre pourquoi on les a perdues afin que la situation ne se reproduise pas. Le Parc marin doit avoir une vision globale et comprendre les raisons multifactorielles.

Christine BERTRAND déclare qu'il est important d'avoir des participants et notamment des locaux qui sont sensibilisés à ces actions. La multiplicité des actions et des expérimentations va permettre d'obtenir plus de connaissances sur le sujet.

Philippe LEMERCIER confirme que c'est une question qui dépasse le Bassin et la question est évidemment de savoir pourquoi elles disparaissent. Il est nécessaire de connaître les causes afin de pouvoir rendre le milieu favorable.

5.4 Boîte à outils pour la sensibilisation à l'enjeu zostères

Gérard Ruiz : il y a eu un gros succès pour le livret zostères.

L'équipe technique du PNMBA précise qu'il y a trois lots de kakémonos qui peuvent être mis à disposition pour les associations ou toute structure intéressée pour des événements ou conférences. Nous avons dorénavant un jeu de casques supplémentaire pour les films immersifs ce qui permet d'être plus flexibles pour les prêts, mais aussi par exemple lors des journées du patrimoine, afin de les utiliser à plusieurs endroits. Les films ont un impact important, c'est vraiment un bon outil.

Le kit zostères est composé aussi d'inclusions en résine d'éléments naturels représentant des feuilles et graines de zostères, systèmes racinaires, etc. ; il y aura aussi un jeu sur table avec des cartes.

5.5 Retour sur l'expédition Terre M'Eyre

L'expédition Terre M'Eyre est une expédition scientifique et citoyenne en partenariat avec le PNRLG et l'association La Pagaie Sauvage. L'expédition 2023 a eu lieu du 12 au 15 septembre et s'est inscrite dans la poursuite du travail de géoréférencement des macrodéchets du bassin versant. Une vingtaine de bénévoles a été mobilisée. Au total, 332 kg de déchets ont été récoltés, auxquels s'ajoutent des encombrants. La caractérisation des déchets selon le protocole OSPAR est en cours.

5.6 Aménagement d'un espace d'accueil du public à Larros

5.7 Convention SIBA-CRCAA-AEAG-PNMBA-DDTM-DREAL sur la réhabilitation des friches ostréicoles

Christine BERTRAND demande à avoir des points d'étape, surtout pour le CG, mais aussi pour les membres à l'extérieur.

Philippe LEMERCIER : c'est le premier dossier opérationnel, est-il possible de prévoir, jalonner des points d'étapes ?

L'équipe technique du PNMBA et d'autres partenaires accompagnent depuis 2018 le CRC dans la réhabilitation des friches ostréicoles et trouver les meilleures modalités possibles pour atteindre les objectifs fixés. Ces projets ont été présentés quasiment systématiquement en CG car on était saisi sur les AOT pour les travaux. Sur ce programme d'intervention, il y aura des point d'étapes qui seront prévus, des copil et des informations au Conseil de gestion.

Patrice BEUNARD : excellent dossier et on tient à remercier l'équipe du Parc et tous les partenaires. C'est une excellente dynamique qui va mettre en phase tous les partenaires et va permettre sur la durée d'apporter une vision et qualité sur le Bassin.

Gérard RUIZ : 200 000 €/ an c'est le budget du Parc ou le budget annuel de l'opération ? et à quoi correspond le budget de fonctionnement auquel participe le Parc ?

Cédric PAIN : subvention de 200 000€ de l'OFB, cela ne vient pas altérer le fonctionnement du parc. Le fonctionnement correspond à un budget précis, il y a des critères d'éligibilité comme le matériel, de la prestation, du carburant etc. mais pas de prise en charge de salaire.

Franck MAZEAS précise que c'est une opération définie dans le cadre du plan de gestion et que cela apparaitra dans le budget global.

6. Questions diverses

1. Question des prés salés de La Teste (Gérard RUIZ)

Gérard RUIZ : dans les documents préparatoires au Parc marin, les prés salés devaient faire partie du PNMBA. C'est l'Etat qui définit le périmètre. Les Prés salés ont été enlevés. Cela fait partie du DPM et je ne suis pas d'accord avec la position de la DDTM, car même si c'est endigué il y a des accès à la mer et des passages d'eau saumâtres.

On avait évoqué un recours gracieux auprès du sous-préfet si les prés salés n'étaient pas intégrés. Mais cela aurait retardé la création du PNMBA. Aujourd'hui on souhaite demander la réintégration des prés salés avec modification du périmètre et que le Parc puisse se positionner sur le fait de demande cette modification. Cela ne remet pas en cause la gestion de la commune et du conservatoire du littoral, mais il s'agit de mettre en place un 2ème niveau de protection sur ces espaces qui sont particulièrement sensibles.

Cédric PAIN : il semble important d'avancer dans une démarche consensuelle, la mairie de La Teste a changé. Il est important de connaître les intentions de la nouvelle équipe communale à ce sujet. On peut les solliciter à ce sujet, ainsi que le conservatoire et l'Etat mais on ne peut pas s'autosaisir.

Laurent COURGEON : la question ne se posait pas spécifiquement sur les prés salés est de La Teste mais se posait sur l'ensemble des marais endigués du Bassin d'Arcachon. Le choix a été fait de ne pas superposer des modes de gestion et donc d'exclure l'ensemble des prés salés du Parc marin.

Gérard RUIZ : c'était un choix politique et en tant qu'association nous n'avons pas voulu envenimer la situation. Il n'est pas acceptable qu'un PNMBA ne prenne pas en compte l'ensemble du DPM dans son périmètre.

Cédric PAIN : on n'est pas là pour définir le périmètre, mais comme évoqué on peut poser la question auprès de la mairie.

2. Bilan carbone 2023 du PNMBA (Philippe HERIPRET)

Cédric PAIN : on ne sait pas, la loi demande un bilan par établissement. Donc l'établissement, ce n'est pas le Parc marin. Le bilan carbone est réalisé pour l'OFB soit 4700 t de CO2.

L'équipe technique du PNMBA ajoute que 66 % des émissions concernent le parc automobile et l'essence, 5 % pour les déplacements en train et en avion et environ 25% pour l'électricité, le fuel et le gaz.

La plupart des données sont collectées par l'OFB, via un prestataire. Faire un bilan carbone en interne est chronophage et ce temps ne serait pas dédié à autre chose.

3. Question sur l'activité de Wakesurf (CRCAA)

Le PNMBA fait un point sur l'activité de wakesurf, une pratique récente, proposée sur le Bassin d'Arcachon depuis l'été 2023 par deux sociétés. Il s'agit d'une variante des activités de ski nautique et de wakeboard tracté par un bateau, déjà proposées par plusieurs sociétés sur le Bassin, en encadrement ou en location. La particularité du wakesurf réside dans le fait de surfer une vague de sillage continue d'environ 80 cm générée par le bateau tracteur. En tant que telle, l'activité de wakesurf est soumise à la réglementation qui s'applique aux activités nautiques tractées.

Le PNMBA a été interpelé par plusieurs acteurs du territoire (notamment le CRC), sur deux types de problématiques :

1. Un risque de batillage, de retournement des poches ostréicoles, et une potentielle accentuation du phénomène d'érosion des berges ;
2. Des conflits d'usages, s'ajoutant à la question de la vitesse nécessaire pour générer la vague.

Cette activité fait partie des pratiques émergentes (comme le foil) qui pourront nécessiter des échanges avec les services de l'Etat et les gestionnaires locaux dans le cadre de la réflexion sur les usages.

Olivier ARGELAS alerte sur le risque de stigmatisation de ces deux sociétés, qui pratiquent cette activité réglementée, et créent de la richesse sur le territoire. Tous les bateaux motorisés créent des vagues et il s'agit de recentrer la question sur l'éternel débat du trafic sur le Bassin d'Arcachon.

L'équipe technique du PNMBA explique qu'avait été évoquée la question d'intervenir sur une interdiction dans les zones situées autour des concessions ostréicoles, mais si cela est mis en place pour le wakesurf, il s'agit de le généraliser à l'ensemble des activités tractées. Toutefois, la particularité de ce dispositif est assez spécifique car il est conçu pour créer une vague plus conséquente afin de la surfer.

Franck MAZEAS ajoute qu'aucun bateau de cette taille ne crée, dans des conditions normales de navigation sur le Bassin, une vague de 80 cm, il y a donc une modification significative du bateau pour générer une vague.

Olivier ARGELAS pense que cela dépend du régime moteur, et qu'il est possible de générer une telle vague avec n'importe quel bateau lourd à 1500 ou 2000 tours minute, à partir de 10 nœuds.

Gérard RUIZ précise que la question est de savoir si l'on peut encadrer cette pratique sur certaines zones, et vérifier qu'elle n'en déborde pas, en parallèle du contrôle d'autres activités de plaisance à vitesse. Quelles sont les capacités de contrôle sur la vitesse du Parc marin ? Faire un ostracisme sur une activité qui ne génère pas davantage de dérangement que d'autres, cela pose problème.

Franck MAZEAS précise que le PNMBA n'a pas été saisi officiellement sur le sujet, mais présente simplement ce point sur une activité nouvelle parce qu'il y a eu des plaintes. Le PNMBA en tant que tel n'a pas d'avis sur le sujet, ne souhaite pas faire d'ostracisme, seulement une information.

Olivier ARGELAS mentionne que le problème de retournement des poches ostréicoles peut également venir d'un manque de fixation du matériel, et d'une protection insuffisante des parcs ostréicoles par des pignots face aux vagues, à confirmer par les ostréiculteurs.

Delphine CATHALA rappelle que la réglementation de la vitesse sur le Bassin est de 20 nœuds, à 5 nœuds à moins de 300 m des côtes, et à 3 nœuds dans les zones de mouillage. Les unités de contrôle sont en permanence présentes sur l'eau pour assurer le respect de cette réglementation (brigades nautiques, brigade mobile d'intervention, ULAM, PNMBA). Il y aura un bilan chiffré réalisé sur la campagne de sécurité nautique. 55 permis ont été retirés pendant l'été.

Gérard RUIZ précise qu'il ne s'agit pas de critiquer l'action de la DDTM, mais de mentionner que le Bassin est un espace fermé, et que pour lui, une limite à 20 nœuds à certains endroits c'est déjà trop.

Delphine CATHALA dit qu'il faut peut-être se poser la question de limiter davantage la vitesse. Par ailleurs, concernant le balisage des parcs ostréicoles par les pignots, une révision du schéma des structures a été faite cette année, afin de renforcer le balisage sur la côte de la presqu'ile de Lège-Cap Ferret. Un pignot sera installé au droit de chaque rang, ce qui permettra de sécuriser

la navigation et pourra induire une réduction des vagues à la côte. La généralisation de ce balisage sur l'ensemble du Bassin est envisagée, sous réserve du retour d'expérience des ostréiculteurs de la côte de Lège-Cap Ferret.

4. Question de l'opportunité d'installer une balise AIS en fond de Bassin (Philippe MONTALBAN)

Lors des deux dernières réunions de la commission Fréquentation maritime, M. MONTALBAN a sollicité le PNMBA sur la pertinence et les modalités d'installation d'une nouvelle antenne AIS dans le fond de Bassin, suite au constat d'un manque de réception. Après avoir analysé les données AIS de 2021, le PNMBA a mis en évidence que le niveau de couverture semble être suffisant – c'est-à-dire que des signaux sont bien captés dans cette zone –, mais que les signaux sont de moindre qualité que sur d'autres parties de la lagune.
La mise en place d'une nouvelle balise AIS implique l'installation d'une antenne VHF (en hauteur), d'un récepteur AIS, d'une connexion internet filaire ou Wifi, ainsi qu'une alimentation électrique constante. La fourniture et l'installation de ces équipements nécessiteraient un budget de l'ordre du millier d'euros (hors frais annexes, à calculer).
La plateforme MarineTraffic propose d'étudier l'opportunité de compléter le réseau de balises local, et le cas échéant, de financer tout ou partie des frais du récepteur ; il suffit pour cela de compléter un formulaire sur leur site. Une alternative collaborative non privée existe : celle d'AIS HUB.

Cédric PAIN mentionne que dans le cadre d'une démarche collaborative, il serait intéressant de solliciter la COBAN qui a la gestion des châteaux d'eau pour savoir s'ils seraient d'accord pour installer une antenne. **Cédric PAIN** propose donc de faire une demande officielle à la COBAN, et de se renseigner auprès de MarineTraffic ou d'AIS HUB pour engager une procédure d'installation.

Olivier ARGELAS estime que du point de vue de la pêche, il n'y aucun intérêt à savoir qui est dans l'AIS dans l'intra-bassin, et il ne comprend pas trop la motivation d'installation d'une nouvelle balise dans la mesure où il y a peu de plaisanciers équipés.

Philippe MONTALBAN explique que lors des sorties de plaisance en flottille, tous les bateaux ont l'AIS. Cela permet de se voir, notamment lorsque l'on sort de la lagune.

Cédric PAIN conclut sur la demande le diagnostic auprès de MarineTraffic, et auprès de la COBAN.

5. Autres questions

Joël MELLET souhaite que le fond documentaire mis à disposition sur le site du PNMBA soit amélioré : mettre davantage d'activités sur le site, des études supplémentaires, et mettre à jour certains compte-rendu du CG.

Franck MAZEAS explique qu'il y a un problème de place de stockage sur le site internet et les serveurs du PNMBA. Les équipes travaillent à y remédier.

Christine BERTRAND rappelle que la mise en place d'un espace commun où aller piocher tous les documents et les études scientifiques, avait été demandée dès le début.

L'équipe technique du PNMBA répond que pour les études scientifiques, comme évoqué précédemment, il est question de faire un résumé de 4 pages, avec les informations utiles permettant d'avoir l'étude en entier, mais que cela demande du temps.

Franck MAZEAS cite l'exemple de Geobassin, une plateforme en ligne et accessible à tous qui fait apparaitre les réseaux de suivi des partenaires sur les données qualité de l'eau.

Christine BERTRAND interroge sur l'innocuité des matériaux que l'on va émerger sur les perrés, et l'actualité de l'analyse prévue avec les services de l'Etat.

Delphine CATHALA répond que ce sujet n'a pas encore été traité par manque de temps, mais qu'il reste dans les objectifs à venir.

Christine BERTRAND évoque la possibilité d'élargir les actions de sensibilisation aux collèges de la région alentour et bordelaise, dans la sphère d'influence du Bassin d'Arcachon.

L'équipe technique du PNMBA répond que le plan de gestion vise avant tout les habitants du Bassin, et que le PNMBA coordonne le projet auprès de 20 classes par an en collèges et lycées. Les moyens humains et organisationnels ne permettent pas d'aller au-delà. En complément, dans le cadre des filières professionnelles et universitaires qui travaillent sur les sujets des milieux naturels ou patrimoniaux du Bassin, le PNMBA les accueille en salle ou sur le terrain et fait une intervention.

Franck MAZEAS rappelle d'une part que le PNMBA a un périmètre de compétence et d'actions qui est le Bassin d'Arcachon, et d'autre part qu'il manque de moyens humains. Cependant, chaque établissement peut le contacter pour la mise à disposition de documents. Par ailleurs, le local aménagé de Larros pourra répondre à ce type de demande.

Gérard RUIZ demande si le PNM peut être un acteur sur le plan de gestion des cabanes tchanquées ? Celles-ci pourraient être utilisées dans le cadre des actions de communication et pédagogiques du Parc.

Franck MAZEAS répond que le PNMBA est déjà partenaire financier de la ville de La Teste de Buch, dans le cadre de la subvention accordée à la reconstruction de la cabane n°3. Lors d'une visite des cabanes avec la ville, le PNMBA a fait part de son intérêt majeur pour être acteur sur la partie sensibilisation et éducation à l'environnement.

Cédric PAIN remercie les participants et annonce les prochains conseils du 24/11/2023 au matin et du 02/02/2024.

Tableau des décisions et délibérations

Délibération	L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.	PNMBA_del_bur_2023_07
Délibération	Le compte-rendu du Bureau du 3 février 2023 est approuvé à l'unanimité.	PNMBA_del_bur_2023_08
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet un avis favorable assorti de deux prescriptions et d'une recommandation sur la demande complémentaire de concession d'utilisation du DPM pour la régularisation des perrés du Pyla à la Teste de Buch.	PNMBA_del_bur_2023_09
Délibération	Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis défavorable pour la demande d'AECM n° AC23/0281 portant sur la concession n°65003442 de l'enquête administrative n°03-2023. Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable pour les 52 autres demandes d'AECM de l'enquête administrative n°03-2023. Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable pour la demandes d'AECM AC23/0356 (concession n°6400579), assorti d'une recommandation.	PNMBA_del_bur_2023_10
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution d'un concours financier au Collège Chante Cigale.	PNMBA_del_bur_2023_11
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution d'un concours financier au SIBA.	PNMBA_del_bur_2023_12
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution d'un concours financier au CRIHAM.	PNMBA_del_bur_2023_13